

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Visualisation de l'habitation et de l'installation

Adresse de l'installation

Type de locaux : unité d'habitation (maison)
 Gestionnaire : Adm services
 Responsable des travaux : non communiqué
 Date du contrôle : 08/11/2016
 Type du contrôle : examen de conformité (Art. 270) - mise en service
 Agent visiteur : Mathieu Chabeau



Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	non communiqué	Type de raccordement	souterrain
Code EAN	Non renseigné	Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm ²
Numéro du compteur	2926637	Tension nominale de service	230V - AC
Index jour / nuit	1,9 / 1,4	Courant nominal de la protection de branchement	40A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	14
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	218		
Les fondations datent	d'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension		
Prise de terre	boucle	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	5,4	Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	sans objet		
Test de continuité	sans objet	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK				

Conclusion

A la date du **08/11/2016**, l'installation électrique de ' - 7170 La Hestre' est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent



Signature du responsable de l'exécution des travaux



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle

 www.certinergie.be
  0800 82 171
  info@certinergie.be



Remarques

- La salle de bain n'est pas finie. La baignoire et/ou la douche sont encore à installer
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle / machine à laver / cuisinière / sèche-linge
- La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer
- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs,... sont encore à installer

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1
Lisez attentivement ce
procès-verbal

2
Lors d'extensions, de
modifications importantes de
l'installation, faites la reconstruire

3
Au terme de la validité du rapport,
faites reconstruire votre installation

4
Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

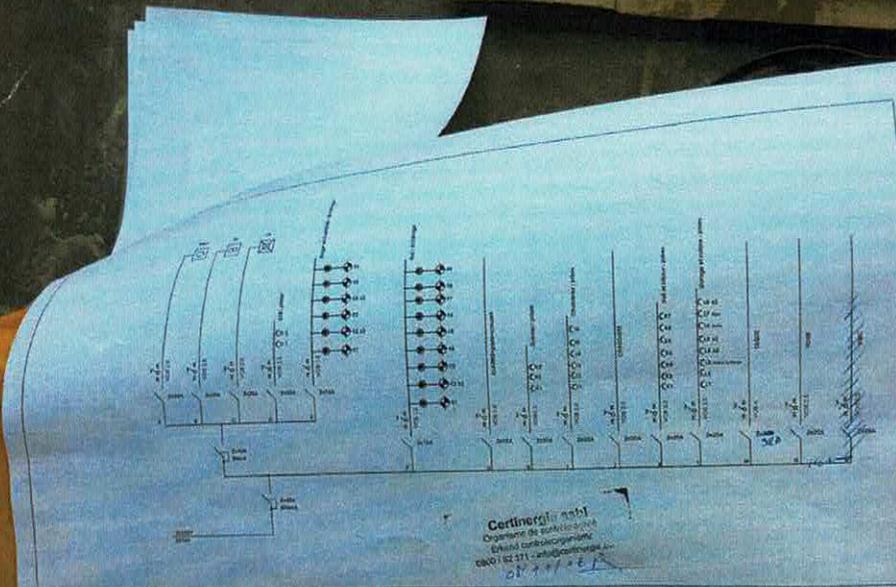
Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaïne
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654




 Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Certinergie asbl
Organisme de contrôle agréé
Établissement agréé
0800 82 171 - info@certinergie.be

Chantier	Féll 2013/	Objet	Schéma unifilaire
		Date	le 05-09-2016
		Modifié le	le 06-09-2016 indice A
		Dessiné par	MLL

Plan(s) de position de l'installation



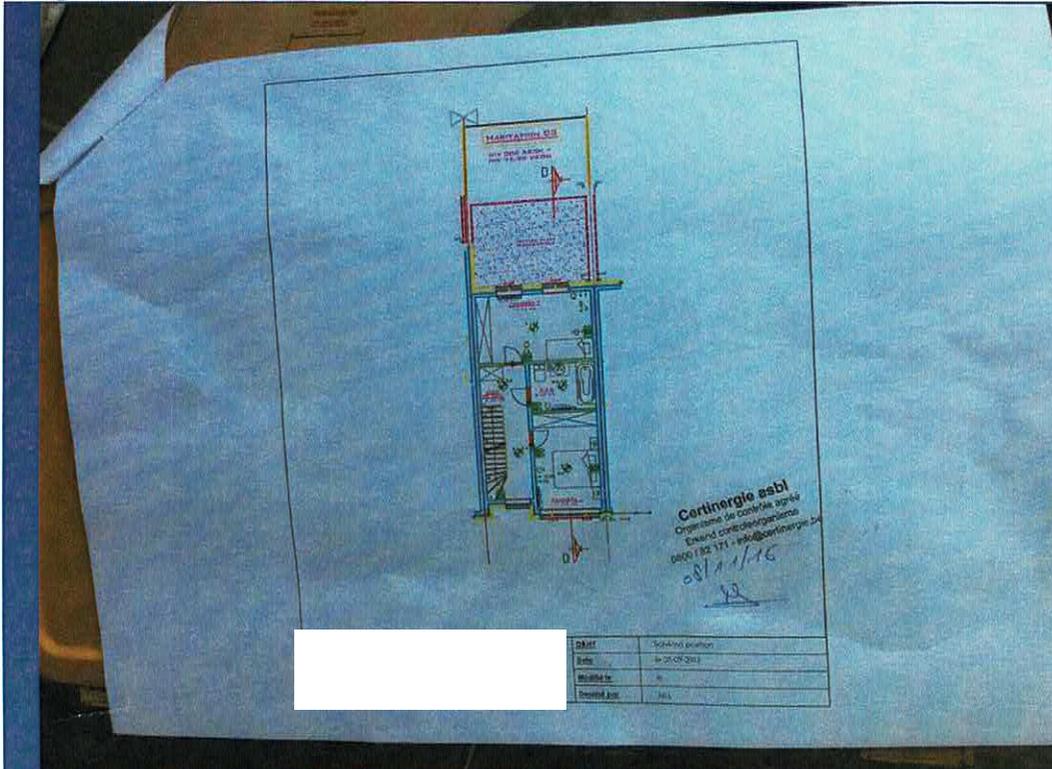
Certinergie asbl
Organisme de contrôle agréé
Établissement agréé
0800 82 171 - info@certinergie.be

Objet	Schéma unifilaire
Date	le 05-09-2016
Modifié le	le 06-09-2016
Dessiné par	MLL

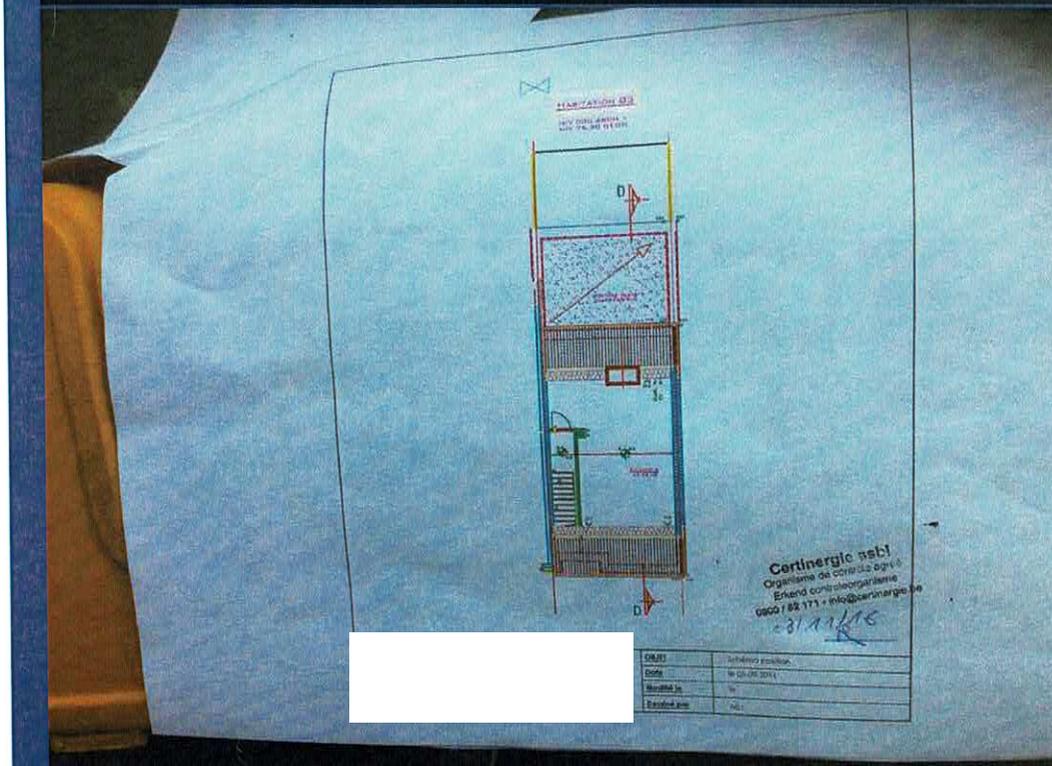
Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Vertaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Plan(s) de position de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

  
 Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be